

ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021

CONSULTATION DES LISTES D'ÉMARGEMENT

La consultation des listes des communes du département des Bouches-du-Rhône est organisée selon les modalités suivantes :

- après le 1^{er} tour, les lundi 21 et mardi 22 juin
- après le second tour, du lundi 28 juin au mercredi 7 juillet inclus (sauf samedi et dimanche)
- en cas d'élection acquise au premier tour : du lundi 21 au mercredi 30 juin (sauf samedi et dimanche)

- ✓ **Port du masque (non fourni) et respect des règles de distanciation physique obligatoire**
- ✓ Chaque électeur requérant devra présenter **une pièce d'identité et sa carte d'électeur** ou une attestation d'inscription sur les listes électorales (aucune consultation ne sera autorisée sans la présentation de ces documents)

COMMUNES DES CANTONS de ALLAUCH, AUBAGNE, LA CIOTAT et MARSEILLE 1 à 12

Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, sans rendez-vous, à la préfecture des Bouches du Rhône, Boulevard Paul Peytral, Marseille 6^{ème} (se présenter à l'entrée des visiteurs sur la rue Edmond Rostand), de 8h à 17h45 sans interruption.

Les places étant limitées, il sera donné priorité aux représentants des candidats dans la limite de **deux personnes par binôme de candidats**

Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, l'accès à la préfecture sera strictement contrôlé, un système de file d'attente sera mis en place et le temps de consultation sera limité à 2h15 :

- accueil entre 7h45 et 8h pour le créneau 8h00/10h15
- accueil entre 10h15 et 10h30 pour le créneau 10h30/12h45
- accueil entre 12h45 et 13h pour le créneau 13h/15h15
- accueil entre 15h15 et 15h30 pour le créneau 15h30/17h45

ATTENTION: Pour des raisons de sécurité, aucun accès à la salle de consultation ne sera possible en dehors des 4 créneaux d'accueil de 15 minutes.

COMMUNES DES CANTONS D'AIX-EN-PROVENCE 1 ET 2, GARDANNE, PELISSANNE, SALON DE PROVENCE 1 ET 2 et TRETTS

Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, 455 avenue Pierre Brossolette -13617 Aix-en-Provence, sur rendez-vous pris au **04 42 17 56 85**

COMMUNES DES CANTONS DE ARLES ET CHATEAURENARD

Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, à la sous-préfecture d'Arles 2 rue du Cloître - 13200 Arles, sur rendez-vous pris au **04 90 52 55 53**

COMMUNES DES CANTONS DE BERRE L'ETANG, ISTRES, MARIGNANE, MARTIGUES et VITROLLES

Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, à la sous-préfecture d'Istres, Avenue des Bolles - 13800 Istres, sur rendez-vous pris au **04 42 86 57 70, 04 42 86 57 25, 04 42 86 57 46, 04 42 86 57 31, 04 42 86 57 50**